

**CONSEIL COMMUNAL
AUBONNE**

Séance du mardi 24 juin 2014

20h15

<u>Président</u>	M. Charles Gabella
<u>Secrétaire</u>	Mme Rose-Marie Regidor
<u>Scrutateurs</u>	Mme Evelyne Lenoble M. Sébastien Hirschi

46 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents :

Mmes Claudia Bobst, Christine Dubugnon, Catherine Aellen, Catherine Milhaud, MM. Dominique Favre, Alexandre Liardet, Luc Chevalaz, Sébastien Nyitrai, Philippe Tétaz.

Se sont fait excuser :

Mmes Claudia Bobst, Christine Dubugnon, Catherine Aellen, Catherine Milhaud, MM. Dominique Favre, Alexandre Liardet, Sébastien Nyitrai, Philippe Tétaz.

M. Sébastien Hirschi officie en tant que scrutateur en l'absence de Mme Catherine Milhaud.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le président annonce la suppression du point 4 de l'ordre du jour – Rapport de la commission sur le préavis No 5/14 "Achat lot de PPE Lion d'Or". La commission rapportera lors d'un prochain Conseil.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mai 2014

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2014 est adopté sans modification (5 abstentions).

2. Communications du bureau

Le bureau a reçu les remerciements de M. Sébastien Hirschi, M. Pascal Lincio et M. Guy Maurer, fleuris pour leur anniversaire.

3. Rapport de la commission sur le préavis No 7/14 "Rapport de gestion accompagnant les comptes 2013". Réponses aux vœux de la commission de gestion et adoption des comptes communaux 2013

Mme Valérie André donne lecture du rapport de la commission de gestion. M. Olivier Gétaz donne lecture du rapport de la commission des finances. M. le Syndic donne lecture des réponses de la Municipalité aux vœux. Le président ouvre la discussion après chaque réponse.

En conclusion, la CoFin fait observer que les recettes comprennent des rentrées fiscales à caractère conjoncturel soumises à une forte volatilité. Ces résultats sont réjouissants pour l'année 2013 mais ne sont en aucun cas une garantie pour les années futures si l'on tient compte d'une évolution moyenne des charges supérieure à celle des revenus ces 10 dernières années.

Les investissements actuels et futurs vont péjorer irrémédiablement nos résultats et il est prioritaire que la marge d'autofinancement se maintienne à son niveau actuel de plus de 2 mios voire qu'elle atteigne durablement les 2,5 mios.

Le fait que nos dépenses courantes restent supérieures à la moyenne cantonale mais toujours compensées heureusement par des recettes courantes supérieures à la moyenne, demande une attention toute particulière. La CoFin restera attentive à l'évolution de ces postes ces prochaines années pour s'assurer que les nombreuses tâches assumées par la Commune d'Aubonne pour les communes avoisinantes soient refacturées de manière équitable à ces dernières.

Dans le même esprit, la CoFin ne peut que soutenir les démarches entreprises par l'UCV et l'AdCV avec les autorités cantonales pour une nouvelle répartition des charges cantons-communes propre à améliorer durablement la marge d'autofinancement.

Sur la base de ce qui précède, la commission des finances, unanime, propose aux Conseillers d'accepter les comptes 2013 tels que présentés et d'en donner décharge avec remerciements à la Municipalité.

En conclusion et au terme de son mandat, la CoGest a pu mesurer l'ampleur de la tâche de notre Municipalité et la conscience qu'ont nos Municipaux par rapport à celle-ci. Notre Exécutif peut s'appuyer sur des chefs de service compétents et un personnel communal dévoué et la commission remercie chacun pour son engagement.

La commission de gestion propose aux Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. adopte

- a) les comptes 2013 de la commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 28'552'676.56 aux recettes, Fr. 28'193'460.67 aux dépenses et bouclant ainsi après amortissements par un excédent de recettes de Fr. 359'215.89;
- b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de Fr. 36'705'854.70;

2. accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2013 et lui en donne décharge;

3. donne décharge de leur mandat à la commission de gestion et à la commission des finances.

Vœux de la CoGest et réponses de la Municipalité :

1. La Commune se dote d'une procédure d'engagement du personnel.
2. La Municipalité revoit et simplifie l'organigramme de l'administration communale et se positionne quant à l'apport de compétences RH.

Réponse aux vœux 1 et 2 : La Commune souhaite compléter sa procédure d'engagement en privilégiant les procédures internes, le recours à des appuis extérieurs restant limité au strict nécessaire.

La gestion des ressources humaines a souvent été au cœur des discussions en interne. Au début de l'été 2013, il a été décidé de commencer à mettre en place une structure avec les ressources de la commune.

A cet effet, début janvier 2014, une collaboratrice de la bourse communale a entamé la formation d'assistante RH avec un examen prévu au mois de septembre 2014, le boursier entamera la même démarche pour la session 2015.

Le président ouvre la discussion.

Mme Valérie André fait savoir que la CoGest n'est pas satisfaite de la réponse :

- il n'a été répondu que partiellement aux vœux, aucune réponse concernant la simplification de l'organigramme
- la réponse apportée concernant une procédure d'engagement n'est que succincte voire lacunaire
- le cumul de formation en RH surprend la commission, alors que les compétences du personnel communal formé dans le domaine ne semblent pas utilisées.

M. le Syndic indique que cet organigramme, récemment établi par le boursier sur la base d'éléments repris d'autres communes, paraît adéquat à la Municipalité qui est surprise qu'il soit remis en question; elle est toutefois prête à le réexaminer pour tenter de le simplifier.

La formation d'une assistante RH et du boursier devrait satisfaire les besoins de la Commune qui n'a pas une taille suffisante pour avoir un responsable RH; pour l'heure, il est fait appel à des forces extérieures quand c'est nécessaire.

Pour M. Alain Biedermann, une personne responsable RH devrait être nommée. Quant à l'organigramme, il est important que chacun en ait une vision simplifiée; les liaisons de collaborations ne sont pas nécessaires. Par ailleurs, M. Biedermann demande ce qu'il en est de la procédure d'engagement. A ce sujet, M. Rossier signale qu'une fois les formations terminées, un processus écrit bien défini pour l'engagement des personnes sera établi. Il fait remarquer que la qualité et la fiabilité des choix ne sont pas meilleures en travaillant avec des consultants externes que si c'est la Municipalité qui s'en occupe elle-même. L'Exécutif estime aller dans le sens des vœux exprimés.

Le président fait voter l'assemblée. Les Conseillers sont en majorité satisfaits de la réponse (9 avis contraires, 11 abstentions).

3. La Municipalité met tout en œuvre afin que la place de la Gare offre aux habitants et aux visiteurs un certain confort et soit plus accueillante, ceci indépendamment d'un éventuel réaménagement futur de celle-ci.

Réponse : La Municipalité a pris langue avec la SEFA qui est propriétaire du site pour offrir davantage de confort aux usagers des transports publics. Cette démarche se fait parallèlement aux souhaits de l'office fédéral des transports.

Le président ouvre la discussion.

La commission n'est pas satisfaite de la réponse car il a été demandé un aménagement minimum (abri, bancs, commodités et le nom d'Aubonne) indépendamment d'un réaménagement futur de la place de la Gare. En outre, Mme André demande quels sont les souhaits de l'office fédéral et depuis quand les tractations ont lieu.

M. Rossier informe que les tractations avec la Sefa ont lieu depuis longtemps. Les WC et la salle d'attente ont été supprimés suite à des problèmes d'insécurité et d'incivilités. La Municipalité privilégie très fortement un avenir complètement différent à cette place de la Gare et ne souhaite pas trop investir. Vers l'arrêt de bus près du chantier du FIR, au sud de la gare actuelle, tout est prêt pour accueillir un édicule avec salle d'attente, toilettes et abri, comme le souhaite la CoGest. Ce projet devrait être réalisé d'ici un ou deux ans. Mme André suggère qu'en attendant cette réalisation, les bancs soient abrités et que le nom d'Aubonne figure à nouveau.

M. Guy Maurer attend un descriptif global des visions de la Municipalité.

Une information concernant le projet d'abri avait été donnée lors d'une séance du Conseil l'an dernier mais Mme Sandra Linder regrette qu'aucune mention n'en ait été faite lors des récentes discussions sur ce sujet dans le cadre de la CoGest, dont les réflexions auraient été différentes.

M. Jean-Philippe Egger rappelle que le site de la gare est une parcelle privée appartenant à la Sefa, sur laquelle la Municipalité ne peut intervenir comme elle le souhaite.

Mme Marie-Christine Saxer Studer estime qu'une gare est un lieu public et elle partage l'agacement de ses collègues.

M. Gérard Heimberg déplore un manque de planification. Rien n'est résolu à court terme parce qu'il y a une vision à long terme; or, des solutions à court terme sont indispensables.

La Municipalité prendra contact avec la Sefa pour faire un minimum de choses, modestes. Par ailleurs, M. le Syndic annonce que la Municipalité aimerait transmettre sa vision stratégique concernant un certain nombre d'axes de développement d'Aubonne au Conseil et à ses commissions à la rentrée en septembre.

Le président fait voter les Conseillers qui sont majoritairement insatisfaits de la réponse de la Municipalité (17 avis favorables, 6 abstentions).

4. Une solution est trouvée pour le parking sous les Halles et la Municipalité y entreprend des travaux de rénovation.

Réponse : Un projet de rénovation des Halles a déjà été établi. La problématique du parking n'est par contre pas entièrement résolue.

Le président ouvre la discussion.

Mme André déclare qu'on met la charrue avant les bœufs. Trouver une solution pour la problématique du parking sous les Halles doit être résolue à court terme. La réponse est satisfaisante si le projet se fait rapidement.

M. le Syndic confirme que le projet existe.

M. Thomas Buchanan constate que le panneau interdisant aux motos de se parquer sous les Halles n'est pas respecté. M. le Municipal de Mestral admet qu'il y a une tolérance qui n'a pas lieu d'être. Il signale que la sécurité publique a reçu le mandat de trouver une place couverte pour parquer ces véhicules.

Le président fait voter l'assemblée qui est en majorité satisfaite de la réponse.

5. La Commune se dote d'un outil de gestion performant pour ses bâtiments.

Réponse : La Municipalité a commencé à mettre place un outil de gestion de son patrimoine bâti. Cet outil doit cependant être encore développé.

Le président ouvre la discussion.

Mme André signale que la commission n'est pas satisfaite de la réponse. Il lui a été présenté un fichier Excel faisant l'inventaire du patrimoine communal, inadéquat pour la gestion d'une trentaine de bâtiments d'importance. La Municipalité doit se renseigner sur ce qui se fait dans d'autres communes et ainsi avoir une meilleure gestion de ses bâtiments.

M. le Syndic explique que ce document est plus un inventaire qu'un outil de gestion. La Municipalité s'inspirera d'autres communes pour compléter cet outil en cours de création.

M. Biedermann estime préférable de commencer avec un véritable outil permettant une gestion à long terme.

Pour M. Guy Maurer, on ne peut pas demander à la Municipalité d'utiliser un logiciel avant d'en connaître les propriétés.

Les Conseillers sont en majorité satisfaits de la réponse.

6. La Commune accélère la création de places de parc et de parking(s) pour désengorger le centre-ville.

Réponse : Le désengorgement du centre-ville reste un sujet d'actualité et la Municipalité privilégie la création d'un parking partiellement enterré à la piscine.

Le président ouvre la discussion.

La commission prend acte du projet de parking à la piscine et souhaite que celui-ci soit activé rapidement et ne reste pas à l'état de projet. La réponse est acceptée.

La majorité des Conseillers est satisfaite de la réponse.

7. La Municipalité développe et met en place un concept de mobilité douce.

Réponse : Un concept de mobilité douce est en discussion avec les commissions CCPGA, Energie,...

Le président ouvre la discussion.

Mme André dit la surprise de la commission à la réponse apportée puisque la commission énergie n'a pas été activée depuis 2012 et que la commission du PGA traitait du PGA et de la mobilité en général et non de la mobilité douce en particulier. Elle accepte la réponse mais suivra le sujet avec la prochaine CoGest.

La majorité des Conseillers est satisfaite de la réponse.

8. Un cahier des charges est établi, définissant les prestations du kiosquier.

Réponse : Un descriptif des tâches du kiosquier existe et sera développé avec le nouveau tenancier.

Le président ouvre la discussion.

Selon Mme André, le contrat de prestation du kiosquier aurait dû être signé lors de l'installation du nouveau tenancier. La commission regrette que cela ne soit pas encore fait mais accepte la réponse, en souhaitant que le contrat soit signé au plus vite.

M. le Syndic répond à M. Olivier Burnet que le nouveau kiosquier, contrairement au précédent, est intéressé à promouvoir le tourisme. Son cahier des charges sera précisé.

Les Conseillers sont en majorité satisfaits de la réponse.

Le président ouvre la discussion sur le rapport.

M. Thomas Buchanan souhaite avoir un suivi des préavis acceptés (planning, financement). Il cite l'exemple des macarons dont on n'entend plus parler.

M. le Municipal de Mestral répond que les macarons se mettent en place en parallèle avec le 30 km/h. Concernant le suivi des préavis, il confirme que la Municipalité renseigne volontiers le Conseil sur les travaux en cours, en faisant remarquer que les informations concernant les dépenses ne peuvent être données qu'avec un certain décalage.

M. Nils Piguet demande quelle est la position de la Municipalité quant à l'encouragement de la création de parkings privés (point 3.9).

M. le Syndic relève que la création de places privées peut vite défigurer la vieille ville où le parking public collectif est privilégié. Par contre, dans les zones de villas et les zones extérieures, la Municipalité demande systématiquement la mise en place de parkings privés sur le terrain du constructeur.

Mme Marie-Christine Saxer Studer est très satisfaite du tout ménage "Info déchets" distribué par la Commune (point 3.14). Elle remercie également M. Crottaz et Mme Burnet pour l'aménagement de l'espace public, cours d'école et grande table devant le centre de jeunes (point 3.6). Par ailleurs, en référence au point 3.12, elle trouve incohérent la suppression des chambres d'hôtel du Lion d'Or.

M. le Syndic explique que le point concernant le rapport de la commission sur le Lion d'Or a été retiré de l'ordre du jour car la problématique des chambres par rapport à l'exploitation du restaurant va être reposée; des solutions s'esquissent et la Municipalité a des informations complémentaires à donner à la commission.

M. Nicolas Rosat souhaite obtenir des éclaircissements sur le premier paragraphe de la page 2 du rapport de la CoFin. Au sujet de la couverture financière des réserves, insuffisante, il demande quel serait un taux de couverture correct. Par ailleurs, à propos de l'état des comptes et leur évolution, du différentiel entre charges et revenus, il propose que la CoFin essaie d'évaluer les effets dus à la gestion propre de la Municipalité et ceux sur lesquels la Municipalité n'a aucun pouvoir (report d'une partie des charges de l'Etat).

M. Gérard Heimberg demande que plus de détails soient fournis sur la source des indicateurs évoqués.

M. le Municipal de Mestral donne la méthode de calcul de la couverture financière des réserves. Le disponible net (cash moins endettement total) est de 9,8 mio, les réserves dans le bilan représentent 19 mio et le ratio donne 52 %. Appréciée comme insuffisante, cette couverture ne met pas en péril la comptabilité communale. L'idéal serait une couverture à 100 % afin qu'avec le cash on puisse rembourser toutes nos dettes et financer tout ce qui est en réserve; la Commune conservant une capacité d'emprunt, cette situation n'est pas nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, le président fait voter l'assemblée qui adopte les conclusions du rapport de la CoGest à l'unanimité moins une abstention.

Au nom de la Municipalité, M. le Syndic remercie les deux commissions pour leur excellent travail et le Conseil pour son vote et sa confiance.

4. Rapport de la commission sur le préavis No 8/14 "Remplacement de la balayeuse et d'un véhicule des services extérieurs"

Mme Catherine Berger donne lecture du rapport de la commission. M. Daniel Blanchard donne lecture du rapport de la commission des finances.

La CoFin, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi de ce crédit.

En conclusion, la commission propose aux Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. accorde un crédit de Fr. 281'000.- TTC pour le remplacement de la balayeuse et d'un véhicule des services extérieurs;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet;
3. autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante;
4. autorise la Municipalité à amortir cet investissement comme suit :
 - a. prélèvement au fonds de renouvellement des véhicules Fr. 141'000.-
 - b. amortissement sur 5 ans par annuités égales Fr. 140'000.-.

Le président ouvre la discussion.

M. le Municipal Muller répond à Mme Nicole Gabella que le véhicule Iveco sera revendu et le produit de la vente, peu élevé vu son âge, sera viré au fonds de renouvellement des véhicules.

M. Muller informe M. Patrick Schneiter que les "divers et imprévus" sont une marge de sécurité pour éventuellement acquérir des accessoires pour ces véhicules en constante amélioration.

Mme Catherine Berger renseigne Mme Anne-Marie Piguët et M. Guy Maurer respectivement. Une benne de tables sert à transporter des tables et des bancs lors de manifestations. Un tripond est un appareil pour contrôler les kilomètres des véhicules.

Le président procède au vote. A l'unanimité, les membres du Conseil adoptent les conclusions du rapport de la commission.

Au nom de la Municipalité, M. le Municipal Muller remercie le Conseil pour sa confiance; ce vote permet de suivre le plan de renouvellement des véhicules prévu et de donner aux collaborateurs les outils dont ils ont besoin pour faire leur excellent travail.

5. Nomination du bureau 2014-2015

Election du/de la président/e

M. Philippe Cretegnny propose la candidature de M. Nicolas Rosat, qui accepte. Il n'y a pas d'autre présentation.

En vertu de de l'art. 11 de la nouvelle loi sur les communes, entrée en vigueur de 1.7.2013, le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à repourvoir, **M Nicolas Rosat** est élu tacitement.

M. Rosat remercie le Conseil pour sa confiance et dirigera les débats avec plaisir.

Election du/de la vice-président/e

Mme Marie-Christine Saxer-Studer propose la candidature de M. Vladimir Mange, qui accepte. Il n'y a pas d'autre présentation.

M. Vladimir Mange est élu tacitement.

M. Mange remercie l'assemblée pour sa confiance.

Election des scrutateurs

Sont proposés :

M. Sébastien Hirschi, M. Sébastien Nyitraï, M. Nicolas Pulfer, M. Romain Perrenoud.

Bulletins délivrés	46	Bulletins rentrés	46
Bulletin nul	0	Bulletins valables	46
Majorité absolue	24	Bulletins blancs	0

Sont élus :

M. Sébastien Hirschi	37 voix
M. Sébastien Nyitrai	31 voix

Scrutateurs suppléants

M. Romain Perrenoud	12 voix
M. Nicolas Pulfer	10 voix.

(1 voix éparse)

6. Communications de la Municipalité

La Municipalité sort d'une séance de conciliation avec les opposants au projet de la construction de la rue des Gélines. La séance s'est bien déroulée mais n'a pas abouti. M. le Municipal Michel Crottaz relève que, même s'il pose certains problèmes, le règlement communal fait force.

Une grande table en sequoia suisse, très résistante, a été installée devant le centre des jeunes; elle provient de l'association des Cheseaux à St-Cergue. D'autre part, un banc sera disposé autour d'un platane en haut des escaliers menant à la piscine.

Les dispositions transitoires de la révision de la LAT causent beaucoup de problèmes, mais la Municipalité n'abandonne pas et souhaite prendre le minimum de retard avec le PGA. Des précisions doivent encore venir du Canton. Pour l'automne, la Commune doit faire l'état de ses réserves en zones à bâtir.

Cette année, M. Crottaz est chargé de l'organisation du 1^{er} août qui se déroulera au Chêne. Il donne le programme de cette manifestation festive et musicale avec l'Echo du Chêne et l'Echo des Vignes.

Mme la Municipale Gisèle Burnet annonce que l'ASSAGIE a engagé Mme Valérie André, secrétaire efficace qui permettra d'entamer une deuxième phase à cette association, exemplaire au niveau du canton et souvent citée en exemple.

Concernant la circulation des enfants, leur irresponsabilité et celle des automobilistes préoccupent l'ASSAGIE. Le concept de dépose au Chêne, avec la présence des assistants de sécurité, fonctionne plutôt bien; une communication aux parents va être refaite. Pour le cheminement en ville, une phase d'observation va à nouveau avoir lieu après les aménagements du 30 km/h, avant de décider quelles mesures prendre.

Une brochure du rapport d'activité 2013 de l'ARASMAC est à disposition des Conseillers.

Cette semaine, Mme Burnet va rencontrer le tenancier du kiosque, qui paraît de bonne volonté pour promouvoir le tourisme. Il devra apprendre à donner des renseignements, en conformité avec l'office du tourisme régional. Sa contre-prestation sera en proportion de sa prestation.

Finalement, Mme Burnet cite l'Aubonn'Apéro du 22 août d'"Objectif Ensemble" où les communes de St-Oyens, Saubraz et Montherod seront également présentes.

M. le Municipal Eric Muller signale que les tunnels horticoles sont en cours de finition et d'équipement. Les chiffres seront communiqués lorsque toutes les factures seront réglées.

Les bacs du 30 km/h reçoivent actuellement leur décoration florale ou minérale.

Selon la politique d'entretien des espaces publics, le désherbage en ville ne fait pas partie des priorités de la Commune. Le bord des routes est fauché sur un mètre de sécurité pour la visibilité mais les talus sont volontairement fauchés tardivement, selon une charte signée avec Pro Natura. La fauche se fera début juillet pour permettre aux fleurs sauvages de s'épanouir.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe que les travaux du chantier Tavernier/Moulin progressent comme prévu, dans la ligne du budget. Le pavage va commencer à la place du Soleil Levant et se poursuivre dans les rues des Marchands et Tavernier. Les travaux à la rue du Moulin ne devront pas gêner le trafic de la piscine.

L'application du 30 km/h accuse un léger retard pour des questions de disponibilités internes et de météo.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier fait observer que le souci de la Municipalité est de communiquer. Au niveau des projets stratégiques, de magnifiques opportunités se présentent, dont la Municipalité souhaite faire part à la CoFin, à la commission achat et vente de terrains et au Conseil.

Le drapeau suisse de 48 m² pendu ces jours à la façade du Château a été fait par un jeune de la région pour soutenir l'équipe de Suisse de foot.

7. Questions et vœux

Mme Marie-Christine Saxer Studer tient à disposition des membres du Conseil un dépliant sur les Aubonn'Apéros.

A la demande de M. Marc-Henri Vallon, M. le Municipal Crottaz donne des informations concernant le chantier du Cœur du Chêne et confirme être très satisfait de l'entreprise Batineg qui remplit son rôle avec efficacité.

M. Thierry Bertinotti annonce que deux gymnasiennes, Cécile Uldry et Morgane Bertinotti, organisent un événement musical à la salle polyvalente du Chêne samedi 28 juin, dans le cadre de leur travail de maturité, avec le soutien de la Municipalité. Des dépliantes sont à la disposition des personnes intéressées.

Mme Sandra Linder rappelle que le règlement prévoit que les Conseillers reçoivent une copie des réponses de la Municipalité aux vœux de la CoGest avant délibération. Elle demande que les réponses de ce soir soient envoyées à chacun.

M. le Syndic en prend note.

M. Josselin Meylan fait part des doléances des utilisateurs du beach-volley de la piscine quant au sable qui pourrait être changé ou ratissé dans un premier temps. Il signale par ailleurs qu'il manque 1 m aux filets.

M. le Municipal Crottaz confirme que cette dépense, conséquente, est portée au budget 2015; le bon mélange de sable est à trouver.

Au terme de son mandat, le président parle des rapports extraordinaires qu'il a pu nouer avec la Municipalité et avec chaque Conseiller dont il a constaté la motivation, l'intérêt du bien commun et les compétences, qui ont permis de prendre des décisions sur des sujets souvent complexes et engageant lourdement les finances communales (22 mio dépensés ces deux dernières années). Il souligne également les rapports privilégiés qu'il a pu entretenir avec les Municipaux, qui doivent faire face à une avalanche de demandes, de remarques, de critiques. M. Gabella relève la bonne ambiance qui règne au sein du Conseil communal et entre la Municipalité et le Conseil. C'est une chance qui doit se cultiver; la communication et la transparence sont les gages de cette bonne entente.

M. Gabella quitte la présidence avec un peu de nostalgie mais il se réjouit de retourner dans le rang, remettre les mains dans le cambouis pour essayer de continuer à œuvrer pour le bien de la communauté. Il remercie chacun pour son soutien et son indulgence. Il souhaite le meilleur et beaucoup de plaisir à

son successeur, M. Nicolas Rosat, qui conduira, à n'en pas douter, les prochains débats avec compétence et fermeté.

Le président sortant est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

Au nom de la Municipalité, M. le Syndic remercie M. Charles Gabella qui, pendant ces deux ans, s'est montré disponible et intéressé à la vie aubonnoise dans toute sa diversité. La Municipalité se félicite du franc dialogue et de l'excellente relation entretenue avec un président toujours prêt à s'engager.

Par ailleurs, M. Rossier souhaite bonne route au nouveau président, M. Nicolas Rosat, avec qui il aura également du plaisir à travailler.

Les Municipaux procèdent à la traditionnelle distribution de bouteilles et de fleurs pour les présidents sortant et nouveau, pour l'huissier et pour la secrétaire.

Le président lève la séance à 22h35 après avoir rappelé la manifestation du 1^{er} août au Chêne. Il annonce que la prochaine séance aura lieu le 2 septembre 2014 et convie l'assemblée à prendre le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Charles Gabella

Rose-Marie Regidor